

Décision

Générale

colonial

Décision n° 72-806/SG/FIN autorisant l'Etat Français à acquérir une parcelle de terrain non bâti, sise à Djibouti (partie du titre foncier n° 172).

n° 72-806/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
24 mai 1972

Numéro JO
n° 11 du 10/06/1972

Date du numéro
10 juin 1972

TEXTE INTÉGRAL

L'Etat français est autorisé à acquérir une parcelle de terrain non bâti, d'une superficie de 10.000 m², sise à Djibouti, faisant partie d'un terrain plus vaste et immatriculé au Livre foncier du Territoire sous le n° 172, au nom de la Compagnie des Salins du Midi et des Salines de l'Est.